

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU COMITE SYNDICAL

AR Prefecture

063-256300997-20221208-402\_2022  
Reçu le 12/12/2022  
Département du PUY DE DOME

**SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT**

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures 30 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 02 décembre 2022

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	08
Suppléants En exercice	12
Présents	2
Votants Eau Collectif Autonome	12 12 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, Serge DURAND, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Marc BONNOT, Ludovic DASSAUD.  
Mesdames Yvette DA SILVA, Patricia CHATAING et Sandrine PERI.

Procuration : Monsieur José MARQUES à Monsieur Patrick SAUZEDDE, Monsieur Thomas BARNERIAS à Madame Yvette DA SILVA.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PERI

**Objet : Ouverture anticipée des crédits en investissement budget assainissement collectif**

Le Président explique qu'afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2023, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2023 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2022. Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2023, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, Le Président propose :

► d'autoriser les dépenses d'investissement du SIEA Rive Droite de la Dore selon la ventilation présentée ci-dessous :

CHAPITRE	BP 2022	Ouverture par anticipation proposée 2023
20 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 488.70.30 €	14 622.17 €
Article 2031 – Frais d'études		14 622.17 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 244.51 €	4 061.13 €
Article 21562 – Matériel service assainissement		4 061.13 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	331 491.06 €	82 872.76 €
Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques		82 872.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>406 224.27 €</b>	<b>101 556.06 €</b>

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

AR Préfecture

Approuve l'ouverture anticipée des crédits en investissements sur le budget assainissement collectif.  
Reçu le 12/12/2022

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 08 décembre 2022

Le Président,

Guy PRADELLE

